

# SECTEUR SAINT-JOVITE

# CALENDRIER DE COLLECTES 2024

JANVIER				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	1

MARS				
L	M	M	J	V
26	27	28	29	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	1	2	3

MAI				
L	M	M	J	V
29	30	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
1	2	3	4	5

JUILLET				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

AOÛT				
L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	30
30	1	2	3	4

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
30	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS (GROS REBUTS)

Il est important de déposer les matières en bordure de la rue, au plus tard le dimanche soir. Les gros rebuts doivent être déposés à côté des bacs, et ce, uniquement lors des journées dédiées. Merci de vérifier les matières acceptées à [villedemont-tremblant.qc.ca/encombrants](http://villedemont-tremblant.qc.ca/encombrants).

Si vous avez déposé vos encombrants le dimanche avant le début de la collecte et qu'ils n'ont pas été collectés le vendredi qui suit, nous vous invitons à communiquer au [environnement@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:environnement@villedemont-tremblant.qc.ca) au plus tard la semaine suivante.

Nous vous rappelons que la collecte des encombrants est destinée à l'enfouissement. N'hésitez pas à utiliser le service d'écocentre pour toute matière réutilisable ou recyclable.



Réservé aux citoyens de la MRC des Laurentides (preuve de résidence exigée).  
Accès illimité pour toutes les matières, sauf pour les matériaux de construction, rénovation et démolition : max. de 26 visites/an.

- Matières recyclables
- Polystyrènes et plastiques
- Produits électroniques
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Pneus et batteries d'auto
- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encombrants
- Résidus verts (acceptés seulement aux écocentres de Mont-Tremblant, de Sainte-Agathe-des-Monts et du Complexe Environnemental de la Rouge).

Il est interdit aux industries, commerces et institutions (ICI) d'apporter des matières de construction, rénovation et démolition (CRD) aux écocentres. Veuillez vous présenter à un centre de tri, moyennant des frais.

## ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE MONT-TREMBLANT

60, chemin de Brébeuf  
Tél. : 819 425-8614, poste 2604

### HEURES D'OUVERTURE :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 6 avril et du 16 septembre au 31 décembre  
Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30  
Samedi : 9 h à 15 h

Du 7 avril au 15 septembre  
Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30  
Samedi : 9 h à 15 h

Fermé les jours fériés

- DÉCHETS
- MATIÈRES RECYCLABLES
- MATIÈRES ORGANIQUES
- GROS REBUTS ET ENCOMBRANTS

TRAINDEVIEDURABLE.com



Ville de MONT-TREMBLANT

NOTRE TERRITOIRE  
POLYVALENT  
MRC DES LAURENTIDES